

COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 16 Avril 2018 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Guy Massé, Maire

Absents excusés : Mme Dembélé (pouvoir à M. Gervais) Mme Meneau (pouvoir à M. Capy) – M. Mendak

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude Audin

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 14 Février 2018
- **APPROUVE** à 11 voix pour et 2 abstentions, le Compte de Gestion 2017 du Receveur pour le Service de l'Assainissement dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2017 du Maire pour le Service de l'Assainissement.
- **APPROUVE** à 10 voix pour et 2 abstentions, le Compte Administratif 2017 du Service de l'Assainissement qui présente un excédent de fonctionnement de 134 168.37€ et un excédent d'investissement de 177 201.31€.
- **DECIDE** à l'unanimité de procéder à la clôture du budget assainissement au 31/12/2017 et de reverser les résultats au budget général de la commune.
- **TRANSFERE**, à l'unanimité, la partie des résultats du budget assainissement transférés au budget général de la commune, nécessaires à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye pour l'équilibre de son budget et la couverture totale des dépenses et investissements engagés.
- **APPROUVE** à l'unanimité, le procès-verbal de mise à dispositions des biens du service de l'assainissement à la communauté de Communes Berry-Loire –Puisaye
- **APPROUVE** à 11 voix pour et 2 voix contre, le compte de Gestion 2017 du Receveur pour le Budget Communal dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2017 du Maire pour le Budget Communal.
- **APPROUVE** à 10 voix pour et 2 voix contre, le Compte Administratif 2017 du Budget Communal qui présente un excédent de fonctionnement de 139 109.07 € et un déficit d'investissement de 106 985.93 €
- **MAINTIENT** à 11 voix pour et 2 abstentions, les taux d'imposition votés en 2017 pour 2018, comme suit :

Taxe d'Habitation -----	15.25 %
Taxe Foncière bâtie -----	16.98 %
Taxe Foncière non bâtie ----	43.92 %
- **PROCEDE** à 11 voix pour et 2 voix contre à l'affectation des résultats de l'exécution du budget communal 2017 incluant ceux du budget assainissement au budget communal 2018.
- **VOTE** à 11 voix pour, 2 voix contre, le Budget Primitif 2018 de la Commune qui s'équilibre en Section de Fonctionnement à 1 280 529.44 € et en Section d'Investissement à 760 269.93 €.
- **APPROUVE** à 11 voix pour et 2 abstentions, le Compte de Gestion 2017 du Receveur pour le C.C.A.S. dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2017 du Maire pour le C.C.A.S.

- **APPROUVE** à 10 voix pour et 2 abstentions, le Compte Administratif 2017 du C.C.A.S. qui présente un excédent de fonctionnement de 10 387.84 €uros
- **PROCEDE**, à 11 voix pour et 2 abstentions, à l'affectation des résultats de l'exécution budgétaire 2017 du CCAS au budget primitif 2018 du CCAS
- **VOTE** à 11 voix pour et 2 abstentions, le Budget Primitif 2018 du Centre Communal d'Action Sociale qui s'équilibre à la somme de 45 000 Euros
- **APPROUVE** à 11 voix pour et 2 abstentions, le Compte de Gestion 2017 du Receveur pour le Service de l'Eau Potable dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2017 du Maire pour le Service de l'Eau Potable.
- **APPROUVE** à 10 voix pour et 2 abstentions, le Compte Administratif 2017 du Service de l'Eau Potable qui présente un excédent de fonctionnement de 10 973.80 € et un excédent d'investissement de 119 224.93 €
- **PROCEDE**, à 11 voix pour et 2 abstentions, à l'affectation des résultats de l'exécution budgétaire 2017 du Service de l'Eau Potable au budget primitif 2018 du Service de l'Eau Potable
- **VOTE** à 11 voix pour et 2 abstentions, le Budget Primitif 2018 du Service de l'Eau Potable qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 39 364.44 € et en section d'investissement à la somme de 151 933.43€.
- **ALLOUE** à 10 voix pour et 2 abstentions les subventions aux associations pour l'année 2018.
- **EMET**, à l'unanimité, un Vœu, dénonçant sans réserve les propositions du rapport SPINETTA d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, pour l'acquisition de matériels, une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Giennois dans le cadre du zéro pesticide et pour la réalisation d'économies d'eau.

■ **Affaires diverses**

Mme BOURY rappelle l'exposition de printemps de l'école des 20 et 21 avril à la salle des fêtes
Elle ajoute que la fête de la musique aura lieu le samedi 23 juin à partir de 19h30, Disk Jockey et Karaoké seront au programme.

Monsieur le Maire indique que les plans du projet de PLUi sont affichés dans la salle du Conseil Municipal, d'autres plans reprenant les zones agricoles sont à venir.

Il précise que les demandes qu'il a formulées avec M. GERVAIS pour la Commune ont été prises en compte et que le lotissement de la Route de Briare a été inclus dans une zone constructible.

M. GERVAIS signale les nombreux espaces boisés classés.

Monsieur le Maire rappelle, toujours dans le cadre du PLUi, les travaux de réfection de l'étang de Grand 'Rue par VNF qui a besoin d'une bande de 50 m de large afin de les réaliser par l'extérieur. VNF a également besoin de disposer de largeurs de terrain le long des ouvrages dont elle assure l'entretien (rigoles, canaux) et ces éléments, en cours d'étude, ne sont pas encore arrêtés.

M. GERVAIS souligne que les services de la Direction Départementale des Territoires et l'Architecte des Bâtiments de France ne sont pas du même avis pour la conservation des espaces boisés classés.

Madame LECLERCQ s'interroge sur les zonages agricoles, M. le Maire répond qu'ils ne sont pas encore sortis mais que les projets de méthanisation pour lesquels elle s'interroge également, devraient pouvoir y être intégrés sans problème.

M. GERVAIS indique que les périmètres de l'Architecte des Bâtiments de France devraient être réduits, M. le Maire insiste sur le fait qu'il ne s'agit, pour l'instant, que d'une proposition.

Le Maire,
Guy Massé